



Mairie des Salelles - 48230 SALELLES
Tél/Fax : 04 66 48 21 61

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 06 décembre 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 28/11/2023

six décembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 10

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Pierre BONNEFILLE représenté par Suzanne BADAROUX

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Christine BOYER

Objet: Travaux d'interconnexions du réseau de distribution d'eau potable de la Commune des Salelles depuis le village du Villard, Commune de Chanac et depuis le SIAEP du Causse de Sauveterre. - DE_2023_047

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée les difficultés rencontrées ces dernières années pour approvisionner de l'eau potable en période de basses eaux. En effet, la Commune doit mettre en place des restrictions sur les consommations et acheminer de l'eau par camion-citerne (coûts de transport importants). Malheureusement ces situations de crises semblent se répéter tous les ans, aussi, il a lieu de remédier urgemment à cette situation. En juillet 2023, les Communes des Salelles et de Chanac ont lancé un audit de leurs puits respectifs (puits des Salelles et du Villard) par la société Hydro Géo Services. Le rapport préconise pour la Commune des Salelles de lancer de nouvelles études afin de réaliser un nouveau forage en bordure du Lot. La réalisation et la régularisation de ce nouvel ouvrage permettront à moyen terme de garantir la desserte en eau potable de la Commune des Salelles.

Suite à la réunion du 9 novembre 2023, sur la Commune des Salelles, en présence de Monsieur Le Préfet et des représentants de la Commune de Chanac et du SIAEP du Causse de Sauveterre, il a été convenu de sécuriser la Commune des Salelles à court terme par la réalisation d'interconnexions.

Ainsi, il est proposé d'interconnecter la Commune des Salelles depuis l'unité de distribution du Villard, Commune de Chanac. Cependant, la ressource du Villard ne permet pas de garantir un secours total sur les jours de consommation de pointe. Ainsi, pour sécuriser le fonctionnement de l'interconnexion, un complément semble nécessaire depuis le réseau du SIAEP du Causse de Sauveterre via le réseau du Villard.

L'étude de faisabilité présentée par le Cabinet d'Etudes René GAXIEU lors de la réunion du 9 novembre 2023, indique un montant estimatif total de l'opé

RF

Préfecture

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 11/12/2023

048-214801854-DE_2023_047-DE

L'opération globale pourrait être lancée en 3 marchés de travaux distincts, sous forme d'un groupement de commandes :

- Marché 1 : Commune de Chanac : travaux d'interconnexion des Salelles depuis l'UDI (unité de distribution) du Villard jusqu'au point de vente d'eau en limite des Communes,
- Marché 2 : Commune des Salelles : travaux d'interconnexion des Salelles sur son territoire depuis l'UDI du Villard,
- Marché 3 : SIAEP du Causse de Sauveterre : travaux d'interconnexion depuis l'UDI principale du SIAEP jusqu'au réservoir du Villard.

Madame Le Maire précise que le financement de cette opération reste à définir en fonction des aides obtenues et des participations qui seront demandées par la Commune de Chanac et le SIAEP du Causse de Sauveterre.

Dans un souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de ces réseaux et pour permettre la bonne coordination, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes avec les Communes des Salelles et de Chanac conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'étude de faisabilité réalisé par le cabinet Gaxieu pour la sécurisation de la Commune des Salelles depuis les unités de distribution du Villard, Commune de Chanac et du SIAEP de Sauveterre (via le réservoir du Villard),
- **Autorise** Madame Le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études GAXIEU afin de lancer la suite des opérations,
- **Autorise** Madame Le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs, Conseil Départemental, Etat et Agence de l'Eau afin d'obtenir leurs aides financières,
- **Autorise** Madame Le Maire à signer une convention financière avec la Commune de Chanac et le SIAEP du Causse du Sauveterre.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer une convention d'achat d'eau avec la Commune de Chanac.
- **Autorise** Madame Le Maire à ouvrir un programme d'investissement pour cette opération,
- **Autorise** Madame Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le Commune de Chanac et le SIAEP du Causse du Sauveterre pour la réalisation des dits-travaux,
- **Autorise** Madame Le Maire à lancer le marché de travaux, conformément à la procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,
- **Autorise** Madame Le Maire à entreprendre et à signer toutes les pièces nécessaires, en vue

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 11/12/2023
048-214801854-DE_2023_047-DE

Madame Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Christine BOYER conseillère municipale

Le président de séance
Suzanne BADAROUX maire

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et Publication le

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 11/12/2023
048-214801854-DE_2023_047-DE